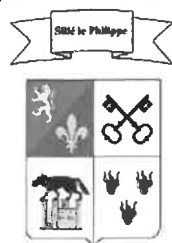


Département DE LA SARTHE



MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL

4 avril 2025

Procès-verbal

1	Election du secrétaire de séance	Procès-verbal de séance
2	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2025	Procès-verbal de séance
3	Examen des demandes de subventions	Délibération n°007/2025
4	Demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables	Procès-verbal de séance
5	Vote des taux de la fiscalité directe locale pour 2025	Délibération n°008/2025
6	Budget principal	
	6.1. Approbation du Compte Financier Unique 2024	Délibération n°009/2025
	6.2. Affectation du résultat 2024	Délibération n°010/2025
	6.3. Vote du budget primitif 2025	Délibération n°011/2025
	6.4. Autorisation de procéder à des virements de crédits	Délibération n°012/2025
7	Budget Assainissement	
	7.1. Approbation du Compte Financier Unique 2024	Délibération n°013/2025
	7.2. Affectation du résultat 2024	Délibération n°014/2025
	7.3. Vote du budget primitif 2025	Délibération n°015/2025
8	Actions de formation des élus financées par la commune en 2024	Procès-verbal de séance
9	Assainissement collectif_Schéma Directeur d'Assainissement_Avenant N°1	Délibération n°016/2025
10	Autorisation de lancement d'un marché public de maîtrise d'oeuvre	Délibération n°017/2025
11	Décisions prises par la Maire	
	11.1. Droit de Préemption Urbain	Procès-verbal de séance
	11.2. Renouvellement d'un Contrat à Durée Déterminée sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité	Procès-verbal de séance
	11.3. Remplacement de la secrétaire générale de mairie	Procès-verbal de séance
	11.4. Mission d'assistance conseil pour le suivi de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement	Procès-verbal de séance
	11.5. Devis validés	Procès-verbal de séance
12	Informations diverses	
	12.1. Ressources humaines	Procès-verbal de séance
	12.2. Ecole René Langlais	Procès-verbal de séance
	12.3. Syvalorm	Procès-verbal de séance
	12.4. Commissions municipales	Procès-verbal de séance
	12.5. Communauté de communes Le Gesnois Bilurien	Procès-verbal de séance
13	Questions diverses	

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2025

Date d'affichage : 31/03/2025

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril, à vingt heures dix minutes.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Sillé-le-Philippe, en séance publique, sous la présidence de Mme Claudia DUGAST, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

PRESENTS : 10 PUIS 11 À PARTIR DE 22H07

M. Robert BLOT, Mme Laëtitia BRILLANT, Mme Marie-Noëlle DUJARDIN, M. Michel HY, M. Vincent LABBETOUL, Mme Liliane MECHE, M. Romuald MICK, M. Hervé TARRADE, M. Charly TERTRE, Mme Sandrine ROBINAULT.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 4

Mme Laëtitia BRILLANT jusqu'à 22h07

M. Cyrille MONTAROU

Mme Gaëlle PROD'HOMME

M. Guy PRUDHOMME

ABSENT(S) : 0**POUVOIR(S) : 1**

Mme Laëtitia BRILLANT donne pouvoir à Mme Sandrine ROBINAULT jusqu'à 22h07.

VOTANTS : 11

Avant le début de la séance, Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu, en mains propres le 22 mars dernier, la démission de Mme Isa BOURGOIN, Conseillère municipale.

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En principe, le(la) secrétaire de séance est désigné(e) par vote à bulletins secrets, néanmoins le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L2121-21 ; CE, 29 juin 1994, n°120 000). Mme la Maire vous propose de bien vouloir en délibérer.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

Mme la Maire vous demande d'élire un(e) secrétaire de séance : M. Romuald MICK.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2025

Mme la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 24/01/2025, envoyé par email le 31/03/2025.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

3. EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Les demandes de subvention de fonctionnement des associations de droit privé, ainsi que les autres demandes, ont été étudiées lors de la commission "Finances/Gestion" réunie le 21/03/2025.

	ATTRIBUTION 2024	DEMANDES 2025	PROPOSITION 2025	en euro	Présents	Absents	Membres Bureau	Votants	Abstentions	Pour	Contre
Organismes publics											
C.C.A.S. SILLÉ LE PHILIPPE	5 000,00 €		4 000,00 €	14	10	1	0	11		11	
TOTAL (657363)	5 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €								
Associations (droit privé)											
COMMUNE :											
Amicale Ecole René Langlais	350,00 €	400,00 €	400,00 €	14	10	1	0	11		11	
Amitiés en marche	-	Pas de demande	0,00 €								
L'A.S.C.O.P. Moto Le Mans	-	Pas de demande	0,00 €								
Association de défense des patrimoines et paysages de Sillé-le-Philippe	-	Pas de demande	0,00 €								
Association Tennis de Sillé le Philippe	500,00 €	Pas de demande	0,00 €								
Basket Club de Sillé-le-Philippe (BCSP)	0,00 €	354,00 €	354,00 €	14	10	1	0	11		11	
Comité des fêtes	400,00 €	500,00 €	300,00 €	14	10	1	0	11		11	
FDGON de Sillé le Philippe	400,00 €	200,00 €	200,00 €	14	10	1	0	11		11	
Football	700,00 €	1 000,00 €	800,00 €	14	10	1	0	11		11	
Généralités Mouvement Aînés	0,00 €	Pas de demande	0,00 €								
Mécénat Chirurgie Cardiaque (projet école Mme RODRIGUES)		DEMANDE SANS MONTANT	300,00 €	14	10	1	0	11		11	
Office Central de la Coopérative de l'Ecole (OCCE)	1 800,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	14	10	1	0	11		11	
Section U.N.C. A.F.N.	-	Pas de demande	0,00								
Souvenir Français	-	Pas de demande	0,00								
Sillé en fête_Comice 2024	5000 (2000€ versé)	Pas de demande	0,00								
TOTAL COMMUNE	4 150,00 €	4 354,00 €	4 254,00 €								
HORS COMMUNE :											
ADAPEI de la Sarthe	0,00 €	DEMANDE SANS MONTANT	0,00 €	14	10	1	0	11		11	
Asso Conciliateurs de Justice de la Cour d'Angers	0,00 €	DEMANDE SANS MONTANT	200,00 €	14	10	1	0	11		11	
ACCDM Asso Citoyens Contre les Déserts Médicaux	Pas de demande	50,00	0,00 €	14	10	1	0	11		11	
BHBC HANDBALL BALLON CLUB	Pas de demande	DEMANDE SANS MONTANT	0,00 €	14	10	1	0	11		11	
CCI LE MANS Centre de formation	0,00 €	DEMANDE SANS MONTANT	0,00 €	14	10	1	0	11		11	
Comice agricole du Gesnois	108,80 €	108,20	110,00 €	14	10	1	0	11		11	
JCM JUDO CLUB MONTGENOIS (4PROJETS)	0,00 €	550,00	0,00 €	14	10	1	0	11		11	
Ligue défense des animaux de la Sarthe	493,58 €	503,70	503,70 €	14	10	1	0	11		11	
Le Club des Jeunes Athlétiques de Montfort le G	0,00 €	110,00	0,00 €	14	10	1	0	11		11	
MFR-CFA Bernay en champagne	0,00 €	50,00	0,00 €	14	10	1	0	11		11	
MFR-CFA de l'hippodrome Craon	0,00 €	DEMANDE SANS MONTANT	0,00 €	14	10	1	0	11		11	
MFR-CFA Mortagne-en-Perche	0,00 €	DEMANDE SANS MONTANT	0,00 €	14	10	1	0	11		11	
OGECE École Saint-Germain Savigné-l'Evêque	0,00 €	DEMANDE SANS MONTANT	0,00 €	14	10	1	0	11		11	
RASED BONNETABLE	0,00 €	572,00	312,00 €	14	10	1	0	11		11	
RESTAURANT DU CŒUR (1€ /repas 2023)		DEMANDE SANS MONTANT		14	10	1	0	11		11	
S.A.R.T.H. 72		385,00	0,00 €	14	10	1	0	11		11	
Tennis Club LOMBRON	0,00 €	DEMANDE SANS MONTANT	0,00 €	14	10	1	0	11		11	
TOTAL HORS COMMUNE	602,38 €	2 328,90 €	1 125,70 €								
TOTAL (65748)	4 752,38 €	6 682,90 €	5 379,70 €								

Mme la Maire demande aux Conseillers municipaux, membres du bureau de l'association concernée, de sortir de la salle afin qu'ils ne participent ni aux débats, ni aux votes.

Vu l'avis de la commission "Finances/Gestion",

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et de la représentée :

- DE VALIDER les montants des subventions allouées aux associations et autres entités pour 2025, selon le tableau détaillé ci-dessus ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

DELIBERATION N°007/2025

4. DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Madame la Maire rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Madame la Maire explique que la Direction Générale des Finances Publiques envoie un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décider de l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables dans le budget communal. Ce sont des créances communales pour laquelle la trésorerie n'a pu faire aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à elle.

À ce jour, aucun état n'a été reçu. Par conséquent, ce point à l'ordre du jour est ajourné.

5. VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2025

Mme la Maire rappelle au Conseil Municipal que le vote des taux de fiscalité locale par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget, et ce, même si les taux restent inchangés. De fait, les communes doivent adopter, avant le 15/04/2025, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (TH), la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB), la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB).

Le taux de TH doit être voté tous les ans, à l'instar des autres taux, puisque les collectivités continuent de percevoir le produit de la TH sur les résidences secondaires, ainsi que sur les logements vacants.

Dans l'hypothèse d'une modulation par rapport à 2024, l'assemblée délibérante peut :

- soit faire varier les taux de ces taxes dans une même proportion ;
- soit les faire varier librement dans le respect des règles de lien prévues par l'article 1636 B sexies du Code général des Impôts (CGI).

Les collectivités disposent, depuis 2024, de la possibilité de majorer leur taux de TH au-delà de ce que permettent les règles de lien de droit commun. Il s'agit du dispositif de la majoration spéciale de 5 % du taux de TH, ouvert aux communes. Ceci est possible pour les communes, lorsque le taux de TH souhaité pour 2024 demeure inférieure à 75 % du taux moyen (TM) départemental constaté pour cette taxe en N-1 (le TM de la TH de la Sarthe en 2023 était de 16,49 %), et sans que l'augmentation du taux ne soit supérieure à 5 % de cette moyenne.

La commune de Sillé-le-Philippe n'est pas éligible à ce dispositif.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2023-1322 du 29/12/2023 de finances pour 2024 ;

Vu la loi n° 80-10 du 10/01/1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28/06/1982 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition de ces trois taxes locales ;

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition 2025 des Taxes d'Habitation (TH), Foncière Bâti (TFB) et Foncière Non Bâti (TFNB).

Mme la Maire rappelle que, par délibération n°014/2024 du 29/03/2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 44,33 % ;
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 38,92 % ;
- Taxe d'Habitation (TH) : 24,77 %.

Plusieurs simulations d'augmentation des taux de ces trois taxes ont été fournies par la Trésorerie :

Si augmentation de 1 % :

Taxe Foncière Bâti passe de 44,33 % à 44,77 %	soit 3 174 € (produit attendu)
Taxe Foncière Non Bâti passe de 38,92 % à 39,31 %	soit 359 €
Taxe Habitation passe de 24,77 % à 25,02 %	soit 139 €
TOTAL =	3 672 €

Si augmentation de 2 % :

Taxe Foncière Bâti passe de 44,33 % à 45,22 %	soit 6 420 €
Taxe Foncière Non Bâti passe de 38,92 % à 39,70 %	soit 717 €
Taxe Habitation passe de 24,77 % à 25,27 %	soit 279 €
TOTAL =	7 416 €

Si augmentation de 3 % :

Taxe Foncière Bâti passe de 44,33 % à 45,66 %	soit 9 594 €
Taxe Foncière Non Bâti passe de 38,92 % à 40,09 %	soit 1 076 €
Taxe Habitation passe de 24,77 % à 25,51 %	soit 413 €
TOTAL =	11 083 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et de la représentée :

- D'APPLIQUER pour l'année 2025, les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - o Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 44,77 %
 - o Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 39,31 %
 - o Taxe d'Habitation (TH) : 25,02 %
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

DELIBERATION N°008/2025

6. BUDGET PRINCIPAL

6.1. Approbation du Compte Financier Unique 2024

Mme Liliane MECHE, 1^{ère} Adjointe à la Maire chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget principal.

2024	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES		
Dépenses réalisées	717 898,95 €	303 862,22 €
Restes à Réaliser (RAR)	0,00 €	36 080,70 €
RECETTES		
Recettes réalisées	953 737,43 €	335 560,27 €
Restes à Réaliser (RAR)	0,00 €	526 500,00 €
Résultat à reporter de l'exercice 2024	235 838,48 €	31 698,05 €
Résultat reporté de l'exercice 2023	860 924,11 €	-166 748,89 €
Résultat de clôture 2024	1 096 762,59 €	-135 050,84 €
Différence RAR (Recettes RAR - Dépenses RAR)	0,00 €	490 419,30 €
Résultat final 2024	1 096 762,59 €	355 368,46 €

Le Conseil Municipal va délibérer, pour la première fois, ce nouveau Compte Financier Unique qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion et qui constitue l'arrêté des comptes 2024.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission « Finances / Gestion » du 21 mars 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2024 du budget principal de la commune de Sillé-le-Philippe ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal de la commune de Sillé-le-Philippe ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Mme la Maire quitte la séance au moment du vote du Compte Financier Unique. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Mme Liliane MECHE, 1^{ère} Adjointe à la Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et de la représentée :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de Sillé-le-Philippe ;
- DE DONNER pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	10		

DELIBERATION N°009/2025

6.2. Affectation des résultats 2024

Mme Liliane MECHE, 1^{ère} Adjointe à la Maire, chargée de la préparation des documents budgétaires, présente la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget principal.

	Fonctionnement	
Résultat reporté de l'exercice 2023	860 924,11 €	
Résultat à reporter de l'exercice 2024	235 838,48 €	
Résultat de clôture 2024 à affecter	1 096 762,59 €	
		Investissement
Résultat reporté de l'exercice 2023		-166 748,89 €
Résultat à reporter de l'exercice 2024		31 698,05 €
Résultat de clôture 2024		-135 050,84 €
Différence RAR (Recettes RAR - Dépenses RAR)		490 419,30 €
Résultat de clôture 2024		355 368,46 €
Affectation en réserve 2025	200 000,00 €	
Résultat de fonctionnement à reporter sur 2025	896 762,59 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents et de la représentée :

- D'AFFECTER le résultat comme suit :
 - o En section d'investissement, affectation du résultat de clôture de l'exercice 2024 sur 2025
 - ⇒ au compte 001 (solde d'exécution reporté) : - 135 050,84 €
 - o En section d'investissement de l'exercice 2024
 - ⇒ au compte 1068 (excédent de fonctionnement) : + 200 000,00 €
 - o En section de fonctionnement de l'exercice 2024 :
 - ⇒ au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : + 896 762,59 €.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

DELIBERATION N°010/2025

6.3. Vote du budget primitif 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025, proposé par la commission "Finances/Gestion" réunie le 21 mars 2025.

Mme Liliane MECHE, 1^{ère} Adjointe à la Maire chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le projet du budget primitif 2025.

Arrivée de Mme Laëtitia BRILLANT à 22h07.

BUDGET SILLE LE PHILIPPE COMMUNE					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
		BP 2024 + DM	Réalisations 2024	RAR 2024	BP 2025
DEPENSES					
011	Charges à caractère général	266 986,00 €	193 662,63 €		295 377,20 €
012	Charges de personnel	409 510,52 €	358 008,61 €		410 858,70 €
014	Atténuations de produits	64 295,00 €	63 293,00 €		65 120,00 €
042	Transferts entre section (dotations aux amortis)	2 164,20 €	2 164,20 €		0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	107 508,05 €	94 813,35 €		102 190,11 €
66	Charges financières	5 857,49 €	5 063,14 €		4 506,84 €
67	Charges exceptionnelles	814,00 €	813,02 €		1 000,00 €
68	Dotations aux provisions pour dépréciations	81,00 €	81,00 €		70,00 €
	Sous-total des dépenses	857 216,26 €	717 898,95 €	0,00 €	879 122,85 €
023	Virement à la section d'investissement	923 444,00 €	0,00 €		955 388,89 €
	TOTAL DEPENSES	1 780 660,26 €	717 898,95 €	0,00 €	1 834 511,74 €
RECETTES					
013	Atténuation de charges	6 500,00 €	21 945,98 €		8 100,00 €
042	Transferts entre section	3 500,00 €	2 757,75 €		
70	Produits des services	82 364,00 €	88 626,81 €		96 634,00 €
73	Impôts et taxes	69 705,00 €	72 485,51 €		68 762,00 €
731	Fiscalité locale	506 849,00 €	510 014,00 €		518 606,00 €
74	Dotations et participations	234 120,15 €	235 992,38 €		236 105,00 €
75	Autres produits de gestion courante	16 200,00 €	21 767,29 €		9 242,15 €
77	Produits exceptionnels	498,00 €	90,00 €		300,00 €
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	57,71 €		
	Sous-total des recettes	919 736,15 €	953 737,43 €	0,00 €	937 749,15 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	860 924,11 €	860 924,11 €	0,00 €	896 762,59 €
	TOTAL RECETTES	1 780 660,26 €	1 814 661,54 €	0,00 €	1 834 511,74 €
	SOLDE DE L'EXERCICE		1 096 762,59 €	-	-
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		896 762,59 €		
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		200 000,00		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
		BP 2024 + DM	Réalisations 2024	RAR 2024	BP 2025
DEPENSES					
40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 500,00 €	2 757,75 €		
041	Opérations patrimoniales				30 372,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	135 705,00 €	128 131,83 €		133 249,77 €
20	Immobilisations incorporelles	24 532,00 €	16 566,07 €	4 305,72 €	96 305,72 €
204	Subvention d'équipement département	7 164,20 €	0,00 €		10 172,94 €
21	Immobilisations corporelles	2 090 105,14 €	156 406,57 €	31 774,98 €	819 494,42 €
23	Immobilisations en cours	500,00 €	0,00 €		1 107 473,00 €
26	Participations et créances	200,00 €	0,00 €		200,00 €
	Sous-total des dépenses	2 261 706,34 €	303 862,22 €	36 080,70 €	2 197 267,85 €
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	166 748,89 €	166 748,89 €		135 050,84 €
	TOTAL DEPENSES	2 428 455,23 €	470 611,11 €	36 080,70 €	2 332 318,69 €
RECETTES					
040	Plus value ventes d'immeuble/ transfert entre section	2 164,20 €	2 164,20 €		0,00 €
041	Opérations Patrimoniales				30 372,00 €
10	Dotations,fonds divers et réserves	56 979,00 €	55 394,25 €		15 030,00 €
10-1068	Affectation résultat	232 708,13 €	232 708,13 €		200 000,00 €
13	Subventions d'équipement	782 421,00 €	44 708,69 €	526 500,00 €	693 464,85 €
16	Emprunts et dettes assimilées	430 588,90 €	585,00 €		438 062,95 €
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS				
27	CREANCES SUR COLL. PUBLIQUE				
27	Autres immobilisations financières	150,00 €	0,00 €		0,00 €
	Sous-total des recettes	1 505 011,23 €	335 560,27 €	526 500,00 €	1 376 929,80 €
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €			0,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	923 444,00 €	0,00 €		955 388,89 €
	TOTAL RECETTES	2 428 455,23 €	335 560,27 €	0,00 €	2 332 318,69 €
	SOLDE DE L'EXERCICE	0,00 €	-135 050,84 €		0,00 €

Vu l'avis de la commission Finances/Gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'APPROUVER le budget primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :
 - En section de fonctionnement : 1 834 511,74 €
 - En section d'investissement : 2 332 318,69 €

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

DELIBERATION N°011/2025

6.4. Autorisation de procéder à des virements de crédits

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet d'avoir plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,50 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permet également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'AUTORISER Mme la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,50 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), soit 35 114,56 € pour la section de fonctionnement et 164 519,68 € pour la section d'investissement, concernant l'exercice 2025 du budget principal de la commune ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

DELIBERATION N°012/2025

7. BUDGET ASSAINISSEMENT

7.1. Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Conseil Municipal va délibérer, pour la première fois, ce nouveau Compte Financier Unique qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion et qui constitue l'arrêté des comptes 2024.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Mme Liliane MECHE, 1^{ère} Adjointe à la Maire chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget principal.

2024	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES		
Dépenses réalisées	67 051,50 €	35 488,07 €
Restes à Réaliser (RAR)	0,00 €	0,00 €
RECETTES		
Recettes réalisées	40 352,51 €	38 564,87 €
Restes à Réaliser (RAR)	0,00 €	0,00 €
Résultat à reporter de l'exercice 2024	-26 698,99 €	3 076,80 €
Résultat reporté de l'exercice 2023	199 578,25 €	219 622,08 €
Résultat de clôture 2024	172 879,26 €	222 698,88 €
Différence RAR (Recettes RAR - Dépenses RAR)	0,00 €	0,00 €
Résultat final 2024	172 879,26 €	222 698,88 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission « Finances / Gestion » du 21 mars 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2024 du budget de l'assainissement de la commune de Sillé-le-Philippe ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget de l'assainissement de la commune de Sillé-le-Philippe ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Mme la Maire quitte la séance au moment du vote du Compte Financier Unique. Le Conseil Municipal siège alors sous la présidence de Mme Liliane MECHE, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024 du budget de l'assainissement de la commune de Sillé le Philippe,
- DE DONNER pouvoir à Mme la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	10		

DELIBERATION N°013/2025

7.2. Affectation des résultats 2024

Madame Liliane MECHE, 1^{ère} Adjointe à la Maire chargée de la préparation des documents budgétaires, présente la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget assainissement.

	Fonctionnement	
Résultat reporté de l'exercice 2023	199 578,25 €	
Résultat à reporter de l'exercice 2024	-26 698,99 €	
Résultat de clôture 2024 à affecter	172 879,26 €	
		Investissement
Résultat reporté de l'exercice 2023		219 622,08 €
Résultat à reporter de l'exercice 2024		3 076,80 €
Résultat de clôture 2024		222 698,88 €
Différence RAR (Recettes RAR - Dépenses RAR)		0,00 €
Affectation en réserve 2025	0,00 €	0,00 €
Résultat de fonctionnement à reporter sur 2025	172 879,26 €	222 698,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'AFFECTER le résultat comme suit :
 - En section d'investissement, affectation du résultat de clôture de l'exercice 2024 sur 2025
 - ⇒ au compte 001 (solde d'exécution reporté) : + 222 698,88 €
 - En section d'investissement de l'exercice 2024
 - ⇒ au compte 1068 (excédent de fonctionnement) : 0,00 €
 - En section de fonctionnement de l'exercice 2024
 - ⇒ au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 172 879,26 €.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

DELIBERATION N°014/2025

7.3. Vote du budget primitif 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 proposé par la commission "Finances/Gestion" réunie le 21/03/2025.

Mme Liliane MECHE, 1^{ère} Adjointe à la Maire chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le projet du budget primitif 2025.

BUDGET SILLE LE PHILIPPE ASSAINISSEMENT					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
		BP 2024 + DM	Réalisations 2024	DOB	Budget Primitif 2025
DEPENSES					
011	Charges à caractère général	47 908,62 €	4 314,08 €	0,00 €	8 400,00 €
	61523 Entretien voies et réseaux	34 408,62 €	0,00 €		
	617 Service extérieur Etudes et recherches	6 500,00 €	2 520,00 €		4 000,00 €
	618 Service extérieur Divers				1 800,00 €
	622 Honoraires	5 000,00 €	546,08 €		600,00 €
	623 Publicité publications relations publiques	2 000,00 €	1 248,00 €		2 000,00 €
012	Charges de personnel	3 000,00 €	2 985,12 €	0,00 €	6 000,00 €
	6215 Personnel extérieur au service	3 000,00 €	2 985,12 €		6 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	38 564,87 €	38 564,87 €	0,00 €	39 836,87 €
	6811 Dotation aux amortis,Transferts entre section	38 564,87 €	38 564,87 €		39 836,87 €
66	Charges financières	21 187,53 €	21 187,43 €	0,00 €	20 236,60 €
	66111 Charges financières	21 242,32 €	21 242,32 €		20 280,36 €
	66112 Charges financières (ICNE)				
	661121 Intérêts - rattachement des ICNE N	1 168,75 €	1 168,65 €		1 124,99 €
	661122 Intérêts - rattachement des ICNE N-1	-1 223,54 €	-1 223,54 €		-1 168,75 €
67	67- Charges exceptionnelles	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	671 Charges exceptionnelles s/op gestions				
	673 Titres annulés	100,00 €	0,00 €		
68	68- Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	198,00 €
	6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants				198,00 €
	68	110 761,02 €	67 051,50 €	0,00 €	74 671,47 €
023	Virement en investissement (autofinancement)	163 291,13 €			160 181,69 €
	TOTAL DEPENSES	274 052,15 €	67 051,50 €	0,00 €	234 853,16 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
		BP 2024 + DM	Réalisations 2024	DOB	Budget Primitif 2025
RECETTES					
042	777 Transferts entre sections (amortissements)	13 673,90 €	13 673,90 €		13 673,90 €
70	Produits des services	58 300,00 €	26 637,27 €	0,00 €	45 700,00 €
	704 Travaux (taxes de raccordement)	3 300,00 €	3 300,00 €		3 300,00 €
	70611 Redevances d'assainissement	55 000,00 €	23 337,27 €		42 400,00 €
74	Subventions d'exploitation	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
	74 Subvention d'exploitation	1 000,00 €	0,00 €		1 000,00 €
	74718 Subvention autres				1 000,00 €
75	Subventions d'exploitation	500,00 €	41,34 €	0,00 €	100,00 €
	7581 FCTVA	500,00 €	41,34 €		100,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
	778 autres produits exceptionnels	1 000,00 €	0,00 €		500,00 €
	Total Recettes	74 473,90 €	40 352,51 €	0,00 €	61 973,90 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	199 578,25 €	199 578,25 €	0,00 €	172 879,26 €
	TOTAL RECETTES	274 052,15 €	239 930,76 €	0,00 €	234 853,16 €
	SOLDE DE L'EXERCICE	0,00 €	172 879,26 €	0,00 €	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT						
	BP 2024 + DM	Réalisations 2024	DOB	BP 2025	RAR	Budget Primitif 2025
DEPENSES						
OS 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 673,90 €	13 673,90 €	0,00 €	13 673,90 €	0,00 €	13 673,90 €
13911 Dépenses d'ordre (Amortissement des subventions)	13 673,90 €	13 673,90 €		13 673,90 €		13 673,90 €
16 1641 Capital des emprunts	15 454,17 €	15 454,17 €		16 348,87 €		16 348,87 €
20 Immobilisations incorporelles	66 360,00 €	6 360,00 €	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €
203 Frais d'études	66 360,00 €	6 360,00 €		65 000,00 €		65 000,00 €
21 Immobilisations corporelles (Installations techniques - provision)	271 840,25 €	0,00 €	0,00 €	351 694,67 €	0,00 €	351 694,67 €
2156 Matériel spécifiques d'exploitation (outillage/incendie/défenses)	50 000,00 €	0,00 €		50 000,00 €		50 000,00 €
2158 Autres (lagune de Chanteloup + réseaux divers)	221 840,25 €	0,00 €		301 694,67 €		301 694,67 €
23 2315 Installations techniques matériel en cours	60 000,00 €	0,00 €		6 000,00 €		6 000,00 €
27 2762 Transfert de TVA (sur investissement)	2 000,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €
OS 041 Opérations patrimoniales						
001 Déficit d'investissements						
TOTAL DEPENSES	429 328,32 €	35 488,07 €	0,00 €	452 717,44 €	0,00 €	452 717,44 €
RECETTES						
10 1068 Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €	0,00 €				
13 Subventions d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
1318 Subvention agence de l'eau	0,00 €	0,00 €		30 000,00 €		30 000,00 €
27 2762 Créances Récupération TVA	0,00 €	0,00 €				
OS 040 Dépenses d'ordre - Amortissements	38 564,87 €	38 564,87 €	0,00 €	39 836,87 €	0,00 €	39 836,87 €
2803 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	849,60 €	849,60 €		2 121,60 €		2 121,60 €
2813 Constructions	24 975,06 €	24 975,06 €		24 975,06 €		24 975,06 €
28158 Autres (lagune de chanteloup)	12 740,21 €	12 740,21 €		12 740,21 €		12 740,21 €
20 Immobilisations incorporelles	5 000,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
203 Frais d'études	5 000,65 €	0,00 €				0,00 €
21 Immobilisations corporelles	2 849,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2158 Autres matériel et outillage	2 849,59 €	0,00 €				0,00 €
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	219 622,08 €	219 622,08 €		222 698,88 €		222 698,88 €
Total Recettes	266 037,19 €	258 186,95 €	0,00 €	292 535,75 €	0,00 €	292 535,75 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	163 291,13 €	0,00 €		160 181,69 €		160 181,69 €
TOTAL RECETTES	429 328,32 €	258 186,95 €	0,00 €	452 717,44 €	0,00 €	452 717,44 €
SOLDE DE L'EXERCICE	0,00 €	222 698,88 €	0,00 €			0,00 €

Vu l'avis de la commission Finances/Gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'APPROUVER le budget primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :
 - En section de fonctionnement : 234 853,16 €
 - En section d'investissement : 452 717,44 €

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

DELIBERATION N°015/2025

8. ACTIONS DE FORMATION DES ELUS FINANCEES PAR LA COMMUNE

Mme la Maire rappelle que chaque élu a le droit de bénéficier d'une formation adaptée à ses fonctions, selon les modalités définies lors du Conseil Municipal du 24/07/2020 (Délibération n°045/2020).

Pour mémoire, une enveloppe d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction est consacrée chaque année à la formation des élus, soit un montant annuel de 1 221 €.

Un tableau récapitulant les actions de formation des élus, financées par la collectivité, doit être annexé au Compte Financier Unique. Ce document doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres de l'assemblée de la collectivité.

Pour l'année 2024, aucune formation n'a été réalisée/financée par la commune.

Le Conseil Municipal en prend acte.

9. ASSAINISSEMENT COLLECTIF SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT AVENANT N°1

Mme la Maire rappelle que, lors de la séance du 16/06/2023, le Conseil Municipal l'a autorisée à lancer un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) pour avoir une vision plus globale du réseau et du fonctionnement du système d'assainissement avec pour objectif l'identification :

- des travaux à effectuer sur le réseau pour limiter les entrées d'eau parasites ;
- des investissements à réaliser pour garantir la performance des traitements sur les ouvrages épuratoires.

Le Conseil Municipal l'a également autorisée à procéder à la publicité, au recueil des offres et à la négociation afin de sélectionner un bureau d'études pour réaliser le SDA (Délibération n°035/2023).

Par la délibération n°043/2024 en date du 27/09/2024, le Conseil Municipal a approuvé le choix de l'entreprise SUEZ Consulting (SAFEGE) pour réaliser le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Sillé le Philippe pour un montant de 45 942,90 € HT (55 131,48 € TTC) ;

A la demande de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (financeur du SDA), l'étude initiale du Schéma Directeur d'Assainissement de Sillé le Philippe doit être complétée. Ce complément d'étude, constituant une nécessité de service, doit faire l'objet d'un avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

- ✓ Mesures sur les réseaux d'assainissement 3 semaines sur PR (étalonnage et mesure) ;
- ✓ Analyse des données de la campagne de mesures ;
- ✓ Reconnaissance et réalisation du géoréférencement des réseaux eaux pluviales (EP) ;
- ✓ Mesures sur les surverses de DO principaux ;
- ✓ Mesures sur les trop-pleins des postes de pompage principaux.

Justification des modifications :

- ✓ Ajout d'un point de mesures sur poste de refoulement pour la campagne de mesures en nappe basse, en aval d'un rejet important identifié (camping privé) ;
- ✓ Ajout d'un point de mesures sur trop-plein pour les deux campagnes de mesures : équipement du point réglementaire A2 en entrée de station d'épuration (boues activées) ;
- ✓ Ajout d'un point de mesures sur déversoir d'orage pour les deux campagnes de mesures : équipement du point réglementaire A2 en entrée de station d'épuration (lagune) ;
- ✓ Intégration du temps nécessaire à l'analyse de 5 points de mesures supplémentaires ;
- ✓ Intégration du géoréférencement du réseau d'eaux pluviales de la commune.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public initial.

Montant de l'avenant : 8 023,70 € HT / 9 628,44 € TTC ;

Nouveau montant du marché public : 53 966,60 € HT / 64 759,92 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- DE VALIDER l'avenant N°1 au marché public « Etude diagnostique du système d'assainissement communal Schéma Directeur d'Assainissement de Sillé le Philippe » d'un montant de 8 023,70 € HT (9 628,44 € TTC), représentant 17,4 % du montant initial du marché ;
- DE VALIDER le nouveau montant du marché à 53 966,60 € HT (64 759,92 € TTC) ;
- D'AUTORISER Mme la Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents nécessaires.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

DELIBERATION N°016/2025

10. AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Mme la Maire rappelle l'historique du projet de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux situés rue Neuve ; projet répertorié dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.

En 2021, un audit énergétique a été réalisé sur l'ensemble desdits bâtiments, excepté le bâtiment scolaire rénové en 2018 ; audit subventionné par le Conseil départemental via l'ATESART.

Le 25/11/2022, le Conseil Municipal a adopté le projet et validé le dépôt d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2023. Subvention de 108 292,00 € accordée le 08/08/2023, soit 20 % de la dépense subventionnable (541 462,00 € H.T.)

Le 24/05/2023, Mme la Maire accompagnée de 3 adjoints ont visité la BETEG d'Orée d'Anjou (49) qui alimente par géothermie plusieurs bâtiments communaux (forme de réseau de chaleur avec une pompe à chaleur par bâtiment).

Le 16/06/2023, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une étude de faisabilité pour alimenter par une installation géothermique un ensemble de bâtiments communaux via un réseau de chaleur ou une BETEG (Boucle d'Eau Tempérée alimentée Énergétiquement par une ressource Géothermique) et de faire appel au marché

à bons de commande du Département de la Sarthe. Etude financée à 70 % par le Département (Délibération N°037/2023).

Rappel des intérêts de ce projet :

- Participer à la transition énergétique nécessaire pour la réduction des rejets des énergies carbonées par la production d'une ENR (géothermie par sondes) ;
- Réduire les coûts de fonctionnement (chauffage et éclairage) ;
- Rendre les locaux plus fonctionnels et accueillants pour les personnels, les administrés et les usagers en général (confort thermique).

Le 23/09/2023, la commission travaux, voirie, sécurité et environnement a été conviée à une rencontre avec le Pays du Mans et l'ATESART pour échanger sur un projet plus global de rénovation énergétique des bâtiments communaux (isolation, réfection de l'éclairage et changement du mode de chauffage pour la salle polyvalente, la cantine scolaire, la mairie, la halle aux sports et l'école).

Principaux travaux envisagés :

Salle polyvalente

- Remplacement du système de chauffage électrique existant par une production en géothermie avec un réseau de chaleur commun aux autres bâtiments communaux (cantine, école et mairie) ;
- Isolation du plafond ;
- Remplacement du plafond vétuste ;
- Remplacement des éclairages obsolètes et énergivores par des éclairages LED.

Cantine scolaire

- Remplacement du système de chauffage gaz existant par une production en géothermie avec un réseau de chaleur commun aux autres bâtiments communaux (salle polyvalente, école et mairie) ;
- Isolation du plafond ;
- Remplacement des éclairages obsolètes et énergivores par des éclairages LED.

Mairie

- Remplacement du système de chauffage gaz existant par une production en géothermie avec un réseau de chaleur commun aux autres bâtiments communaux (salle polyvalente, cantine et école).

Ecole Publique

- Système de chauffage gaz propane existant complété par une production en géothermie avec un réseau de chaleur commun aux autres bâtiments communaux (salle polyvalente, cantine et maire).

Halle aux sports

- Remplacement des éclairages obsolètes et énergivores par des éclairages LED.

Le 20/10/2023, restitution de l'étude de faisabilité par le bureau d'études thermiques et fluides BatiMgie d'Angers. Le montant du projet global s'élève désormais à 878 311,00 € HT.

Le 29/03/2024, Mme la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter, à nouveau, le concours de l'Etat au titre du Fonds Vert 2024 ; un premier dossier ayant été déposé le 17/05/2023 (Délibération N°025/2024). Subvention de 351 324 € accordée le 18/07/2024, soit 40 % de la dépense subventionnable (878 310 € HT).

Les principaux financements étant obtenus, la commune doit maintenant lancer une procédure de consultation afin de choisir une maîtrise d'œuvre pour l'accompagner dans la réalisation de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE des présents :

- D'AUTORISER Mme la Maire à lancer la procédure de consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre relative au projet de rénovation énergétique d'un ensemble de bâtiments communaux et la réalisation d'une installation de boucle d'eau tempérée à énergie géothermique (BETEG) pour la commune de Sillé le Philippe ;
- DE LUI DONNER pouvoir pour signer les actes nécessaires au déroulement de la procédure, permettant au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de la maîtrise d'œuvre ;
- D'ATTESTER de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- D'ATTESTER de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- D'ATTESTER de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux ;
- DE CHARGER Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11		

DELIBERATION N°017/2025

11. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Dans le cadre des délégations consenties à la Maire par le Conseil Municipal, Mme la Maire vous informe de :

11.1. Droit de Prémption Urbain

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de ne pas faire usage du droit de prémption de la commune de Sillé-le-Philippe pour la vente du bien situé au :

- Lieu-dit Le Chaple

Le Conseil Municipal prend acte de sa décision.

11.2. Renouvellement d'un Contrat à Durée Déterminée sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Conformément à la délibération n°025/2020 du 28/05/2020, modifiée par la délibération n°002/2024 du Conseil Municipal du 26/01/2024, Mme la Maire a pris la décision suivante :

o *Service cantine scolaire*

Vu l'indisponibilité d'un agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux placé en congé de maladie ordinaire du 06/01 au 15/03/2025 puis du 14/03 au 14/04/2025 inclus ;

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir assurer la distribution des repas et la surveillance des enfants à la cantine scolaire + l'entretien des locaux, l'agent contractuel sur emploi non permanent recruté pour la période du 06/01 au 15/03/2025 a été renouvelé :

- CDD à temps non complet (11,25 heures hebdomadaires annualisées) du 16/03 au 14/04/2025.

11.3. Remplacement de la secrétaire générale de mairie

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a fait appel, le 14/03/2025, au Centre de Gestion de la Sarthe pour assurer le remplacement de la secrétaire générale de mairie en congé maladie.

Un remplacement sur une journée et demie par semaine a été accordé du 21/03 au 24/04/2025 inclus (congés du 14 au 18/04/2025).

Une convention d'affectation d'un agent du service missions temporaires du Centre de Gestion a été signée le 18/03/2025.

Le tarif horaire est de 37,00 €, comprenant salaires, charges sociales, maladie, formation, frais de déplacement et congés payés).

11.4. Mission d'assistance conseil pour le suivi de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet Collectivités Conseils a proposé une mission d'assistance conseil pour le suivi de la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement conjointement à la délégation de service public d'assainissement.

Le Cabinet Collectivités Conseils apportera une assistance technique, juridique et financière adaptée pour un coût de 1 500 € HT (1 800 € TTC).

12.2. Devis validés

Mme la Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises (Art. L2122-23 CGCT) depuis le dernier Conseil Municipal :

ENTREPRISES	SERVICES	OBJETS	MONTANTS HT	MONTANTS TTC
INVESTISSEMENT				
BERGER LEVRAULT	MAIRIE	Forfait annuel 2025	3 460,00 €	4 152,00 €
NOTAIRE Virginie PINSON	MAIRIE	Frais acquisition 8 rue Principale Sillé le Philippe		2 299,25 €
RECYGO	ADMINISTRATION	Achat poubelles de tri sélectif	8 447,93 €	10 137,52 €
			11 907,93 €	16 588,77 €
FONCTIONNEMENT				
ATELIER				
LECLERC	ATELIER	Achat fournitures non stockées		19,13 €
PROTEC NORD	DIVERS	Achat chaussure de sécurité pour agent		289,77 €
NEXECUR	ATELIER	Intervention boîtier alarme atelier		168,00 €
SUPER U MONTFORT	ATELIER	Achat gasoil		331,05 €
BRICOSHOP	ATELIER	Achat matériel divers		105,58 €
AUTO VISION	ATELIER	Visite complémentaire Renault Master		35,00 €
RURAL MASTER	ATELIER	Achat matériel divers		23,94 €
NEXECUR	ATELIER	Achat serrure à impulsion		346,82 €
GROUPAMA	VOIRIE	Assurance Berlingo Citroën Année 2025		351,39 €
CAUE	VOIRIE	Formation taille raisonnée pour 1 agent		80,00 €
JOCATOP	ATELIER	Achat matériel divers		154,00 €
CENTRE DE GESTION	ATELIER	Formation SST 1 agent		180,00 €
				2 084,68 €
CANTINE				
LECLERC	CANTINE	Achat fournitures diverses		43,19 €
SCOLAREST	CANTINE	Repas du 01 au 31/12/2024		3 470,90 €
SCOLAREST	CANTINE	Repas du 01 au 31/01/2025		4 803,89 €
				8 317,98 €
ECOLE				
LECLERC	ECOLE	Achat fournitures diverses		36,19 €
CDC LE GESNOIS BILURIEN	PERISCOLAIRE	Remboursement mise à disposition agent_3e et 4ème trimestre		3 065,51 €
RECREA - SITTELLIA	ECOLE	Entrées piscine pour les scolaires - 1ère période		4 189,68 €
CHANZY TAMPONS	ECOLE	Achat plaque don "Familles de la Sarthe"		51,48 €
A.PRO HYGIENE	ECOLE	Achat sacs aspirateur		33,42 €
ORAPI	ECOLE	Achat produits d'entretien		78,10 €
				7 454,38 €
HALLE AUX SPORTS				
				0,00 €
MAIRIE				
LECLERC	MAIRIE	Achat fournitures diverses		35,34 €
CHANZY TAMPONS	MAIRIE	Achat encreur + cassettes encrage		28,97 €
CONTY	MAIRIE	Abonnement sauvegarde Année 2025		632,15 €
LECLERC	MAIRIE	Achat cartes cadeaux pour agents + fournitures diverses		116,81 €
MMA (Assurances)	ADMINISTRATION	Divers contrats Fleet 2025		462,00 €
CREASIT	MAIRIE	Forfait annuel 2025 Gestion 10 courriels		114,00 €
PAYS DU MANS	ADMINISTRATION	Cotisation ADS (urbanisme) 2025		4 290,00 €
CONTY	MAIRIE	Téléphonie Abonnements et services Fév. 2025		400,80 €
ATESART	MAIRIE	Contrat RGPD Année 7		556,00 €
Association des Maires de la Sarthe	ADMINISTRATION	Cotisation 2025		325,60 €
				6 961,67 €
SALLE POLYVALENTE				
HSTAC	SALLE POLYVALENTE	Dégraissage réseau d'extraction hotte murale		780,00 €
SOCOTEC	SALLE POLYVALENTE	Vérification des installations électriques		618,00 €
SOCOTEC	SALLE POLYVALENTE	Vérification des moyens de secours, alarme et de protection incendie		144,00 €
				1 542,00 €
AUTRES SERVICES				
ADERE	DIVERS	Adhésion 2025		50,00 €
AGRIMOT 72	DIVERS	Achat matériel divers		349,45 €
BODET	EGLISE	Nettoyage clocher		4 704,00 €
ILICADO	DIVERS	Achat cartes cadeaux pour agents		552,00 €
LOXAM ACCESS	DIVERS	Location nacelle pour décoration Noël		327,18 €
AU BONHEUR D'UNE FLEUR	DIVERS	Achat fleurs sépulture		140,00 €
A.PRO HYGIENE	DIVERS	Achat matériel divers		841,93 €
LECLERC	ADMINISTRATION	Achat boîtes cadeaux pour vœux agents		150,03 €
GARCZYNSKI TRAPLOIR	VOIRIE	Pose et dépose 2 mats décorations Noël 2024-		528,00 €
CHANZY TAMPONS	CIMETIERE	Achat 2 plaques alu doré		36,82 €
LECLERC	DIVERS	Achat fournitures diverses		36,19 €
				7 715,60 €
				34 076,31 €

12. INFORMATIONS DIVERSES

12.1. Ressources humaines

o *Service cantine scolaire*

▪ **Arrêt maladie d'un agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux est placé en congé de maladie ordinaire depuis le 06/01/2025 ; prolongation jusqu'au 14/04/2025 inclus.

o *Service scolaire*

▪ **Arrêt maladie d'une ATSEM**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'une ATSEM a été placée en accident de service le 24/02/2025.

▪ **Arrêt maladie d'un agent de surveillance de la pause méridienne**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent des écoles a été placé en congé de maladie ordinaire du 18 au 19/03/2025 puis du 20 au 21/03/2025 puis du 22 au 24/03/2025 inclus.

o *Service administratif*

▪ **Arrêt maladie de la secrétaire générale de mairie**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la secrétaire générale de mairie a été placée en congé de maladie ordinaire du 07/03 au 11/04/2025 inclus.

▪ **Arrêt maladie d'un agent postal et d'accueil polyvalent**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent postal et d'accueil polyvalent a été placé en congé de maladie ordinaire du 18 au 21/03/2025 inclus.

▪ **Départ d'un agent postal et d'accueil polyvalent**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu, en mains propres le 06/03 dernier, la démission de Mme Sandra BILLOUARD, agent postal et d'accueil polyvalent.

Son délai de préavis se termine le 05/05 au soir. Après négociation avec son nouvel employeur, l'agent quittera la collectivité définitivement le 09/05 au soir.

La vacance du poste a été publiée sur la plateforme « Emploi-territorial.fr » le 21/03 dernier. Une procédure de recrutement est en cours.

o *Service technique*

▪ **Arrêt maladie d'un agent technique**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent technique a été placé en arrêt pour maladie professionnelle à compter du 28/03/2024 ; prolongation jusqu'au 25/04/2025 inclus.

▪ **Arrêt maladie d'un agent d'entretien**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent d'entretien a été placé en Congé Grave Maladie à compter du 28/11/2022 ; prolongation jusqu'au 27/05/2025 inclus.

12.2. Ecole René Langlais

o *Conseil d'école du 11/03/2025 (Mme la Maire)*

Effectifs au 11/03/2025 : 111 élèves

Prévision effectifs rentrée 2025 : 111 élèves.

Evaluations nationales pour les CP : très bon niveau comparé à la circonscription.

Projet en lien avec le Vendée globe : suivi du bateau de Samantha DAVIS_Initiatives-cœur, au profit de l'association Mécénat chirurgie cardiaque pour les CE2-CM1.

Course solidaire prévue le 16/05/2025.

Théâtre le 23/05/2025.

Travaux sur la commune en lien avec les agents techniques (plantations...) moyennant une subvention de la commune versée à l'association.

Projet « Mange et bouge comme un champion » pour les CE1-CE2-CM1-CM2, financé par l'Agence Régionale de Santé, le 05/06/2025. Ce projet se déroulera à la halle aux sports.

Intervention de la gendarmerie pour les CM1-CM2 : sensibilisation aux écrans, réseaux...

Pas de voyage scolaire cette année => projet cirque pour toutes les classes durant 2 semaines pour un budget de 5 081.60 €.

Le cirque MIMULUS, basé à Fresnay sur Sarthe, sera installé dans le champ communal à côté de l'école du 22/04 au 09/05/2025 ; avec un spectacle de restitution prévu le 09/05/2025 à 18H.

12.3. Syvalorm

Mme la Maire informe le Conseil Municipal qu'un communiqué de presse du Syvalorm en date du 02/04/2025 indique que le collecteur EcoTextile, société en charge de vider les bornes textiles de notre territoire, est dans l'obligation d'interrompre toutes les collectes nationales des bornes textiles à compter du 07/04/2025.

Les filières de recyclage des textiles traversent une forte période de crise. Les collectes ne connaissent actuellement pas de débouchés.

Les containers seront condamnés et une étiquette explicative sera apposée.

12.4. Commissions municipales

- o Commission "Travaux, voirie, sécurité et environnement" du 15/03/2025 (Michel HY et Vincent LABBETOUL)

Logements communaux

La commune possède deux logements, situés rue Neuve, libres de toute occupation depuis plusieurs mois :

- Logement n°1 : au Nord-Ouest, coté salle polyvalente, comprenant 3 chambres dont l'une a été divisée en 2 ;
- Logement n°2 : au Sud-Est, côté école, comprenant 2 chambres.

Ces deux logements mitoyens sont situés à proximité d'un terrain communal pour lequel la commune envisage d'installer des sondes verticales géothermiques pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux, avec un réseau de chaleur BETEG reliant la salle polyvalente, la mairie, la cantine, l'école et les deux logements.

Pour mémoire, un dossier de demande de subvention DETR 2024 avait été déposé pour un projet de restructuration du logement n°2 en un local à usage commercial suite à la sollicitation de « l'Atelier Sucré » et de la mise en vente du multiservices « Epi Service » (Cf compte-rendu du Conseil Municipal du 15/12/2023).

La commission s'est déplacée sur sites afin de constater l'état des deux logements, d'établir une liste des travaux à envisager et de décider du devenir de ces logements.

Logement n°1 : globalement en bon état.

Des devis seront demandés pour les travaux suivants :

- Isolation par l'extérieur
- Création d'une trappe d'accès aux combles par le pignon Nord-Ouest
- Mise en conformité des installations électriques.

Ce logement sera remis à la location après la mise en conformité de l'installation électrique.

Logement n°2 : laissé par le dernier locataire dans un état d'insalubrité totale.

Plusieurs options évoquées quant au devenir ce logement :

- Location du logement ;
- Création d'un local à usage commercial ;
- Création d'un espace d'accueil pour les associations, notamment en solution de repli pendant la durée des travaux de la salle polyvalente.

Des devis seront demandés pour les travaux suivants :

- Isolation par l'extérieur ;
- Création d'une trappe d'accès aux combles par le pignon Nord-Ouest ;
- Calfeutrement des petites menuiseries (2 au niveau de l'entrée et 1 dans les WC) ;
- Remplacement des menuiseries actuelles par des menuiseries PVC avec des volets roulants électriques ;
- Dépose de la cloison porteuse avec mise en place d'un linteau métallique ;
- Dépose de cloisons non porteuses ;
- Mise en conformité des installations électriques ;
- Conservation d'un réseau de chauffage à eau chaude dans l'attente des travaux de rénovation énergétique et de la création du réseau de chaleur. Le chauffage pourra être assuré par des radiateurs électriques mobiles ;
- Réfection de la salle d'eau et du WC ;
- Réfection du coin cuisine ;
- Pose d'un revêtement en carrelage avec étanchéité.
- Peinture.

Travaux de voirie

En amont de cette réunion, Michel HY et Liliane MECHE ont reçu M. Pierre POTTIER_Assistant à Maîtrise d'Oeuvre de l'ATESART pour les études d'aménagement routier.

Rue du Vivier

Le stationnement unilatéral sur la chaussée est impossible compte tenu de la largeur de celle-ci. Minimum de 3 m pour le passage des engins agricoles. Il est conseillé de conserver le stationnement à cheval sur le trottoir côté pair car seul celui du côté impair est de largeur suffisante pour les piétons, dont une partie est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Rue de la Liberté

Le stationnement unilatéral sur la chaussée n'est pas réalisable car il existe de trop nombreuses entrées d'habitations. Minimum de 17 m entre deux zones de véhicules stationnés en alternance.

Matérialiser du stationnement à cheval sur trottoir côté impair (le plus large) non envisageable car celui-ci est en terre et il faudrait délimiter le cheminement piéton (accessible PMR) en y installant des potelets par exemple.

Concernant ces deux rues, il faut préciser que ce sont deux routes départementales pour lesquelles les travaux envisagés doivent obligatoirement se conformer aux normes en vigueur et faire l'objet d'une permission de voirie par le département.

Rue du Chaple

Le revêtement de la rue du Chaple est très dégradé, ce qui impose une intervention de remise en état relativement urgente. Cette voie, récemment pourvue d'un éclairage public, a également besoin d'une mise en sécurité. Celle-ci est empruntée par de nombreux piétons pour rejoindre le centre bourg depuis l'arrêt de bus de Chanteloup.

Pour ce faire, il faudrait y créer un cheminement piéton. Celui-ci devrait obligatoirement être PMR et être séparé de la voie réservée aux véhicules. Cela implique d'effectuer une emprise foncière chez les riverains, ce qui s'avère inenvisageable. De plus, cette petite rue communale débouchant sur une départementale (rue de la Liberté), cela obligerait de faire une continuité du cheminement piétonnier PMR le long de celle-ci (busage de fossé, pose de bordures de trottoir...).

☞ Solution envisageable : mettre cette rue en voie sans issue, en condamnant son accès côté RD 301.

Problématique pour le ramassage des ordures ménagères car les véhicules du prestataire ont interdiction de faire marche arrière. Une responsable du SYVALORM a été rencontrée : il faudrait négocier l'achat d'une parcelle de 20 mètres au carré pour faire une aire de retournement. Une première rencontre a déjà eu lieu avec le propriétaire riverain, une seconde aura lieu prochainement. Si cette solution est réalisable, il faudra prendre un arrêté pour passer cette rue en zone partagée, limitée à 25 km/h. Dans ce cas, il n'y aurait plus besoin de réaliser un cheminement piétonnier.

☞ Travaux envisagés : reprofilage de la chaussée, condamnation de l'accès à la rue du Chaple, côté Chanteloup (RD 301) par un merlon de terre à paysager et pose de signalisations verticales au carrefour du Chaple, rue du Commandant Arnould et route du Mans.

o *Commission "Finances/gestion" du 21/03/2025 (Liliane MECHE)*

Etude des dossiers de demandes de subvention des associations communales de Sillé-le-Philippe et hors communes. Les propositions de la commission vous ont été présentées au point n°3 ci-dessus.

Les propositions de budgets primitifs, présentées précédemment, résultent de l'analyse établie lors de cette commission.

— Budget principal – Budget primitif :

Le budget primitif de fonctionnement a été présenté par chapitre et par compte d'imputation. Après divers échanges, la commission propose le budget primitif abordé au point 6.3 ci-dessus.

Le budget primitif d'investissement a été étudié en détail afin de permettre son équilibre.

— Budget assainissement – Budget primitif :

La commission propose de valider le budget proposé au point 7.3 ci-dessus.

o *Commission "Vie locale" du 04/04/2025 (Liliane MECHE)*

Opération régionale « Une naissance, un arbre » :

La commune dispose d'une subvention de 900 € allouée par la Région.

- Plantations en 2023 pour les naissances 2020/2021 : 14 + 13 = 27 arbres plantés.

- Plantations en 2024 pour les naissances 2022/2023 : $15 + 8 = 23$ arbres plantés.

L'opération pourra être reconduite en novembre 2025 pour les naissances 2024 : 17.

Actuellement, la Région a versé 675 € à la commune ; il reste donc un solde de 225 €. Cette somme devra être notifiée à la Région avant mai 2026.

Journée Citoyenne :

Réunion Publique prévue le 25/04/2025 pour échanger sur la 8^{ème} Journée Citoyenne de Sillé le Philippe et valider les futurs ateliers pour le samedi 24/05/2025.

12.5. Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

o *Conférence des Maires du 13/03/2025 (Mme la Maire)*

Une grande majorité de Maires s'est opposée à la rétrocession aux communes de la compétence « Accueil PériScolaire ».

13. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire clôt la séance à 1 heure 05 minutes.

Délibéré, les jour et an susdits.

Procès-verbal réalisé avec la note de synthèse présentée en séance et les notes du secrétaire de séance.

Claudia DUGAST
Maire



Romuald MICK
Secrétaire de séance

